

COMMUNIQUE FINAL

Des forêts communautaires sur sa participation au Comité national de Suivi de l'APV-FLEGT

Réunies du 04 au 05 Août 2015 à Kribi dans le cadre d'un atelier organisé par le projet « Mise en œuvre de l'Accord de partenariat volontaire – Promouvoir les droits des peuples de forêts et leur participation » (EU-CFPR) en présence du Délégué Départemental des Forêts et de la Faune pour l'Océan,

Les forêts communautaires (FC) et les regroupements des forêts communautaires des régions du Centre, du Sud, de l'Est et du Sud Ouest, ont été au cours de cet atelier, longuement édifiées sur les Forêts communautaires dans le processus de l'APV-FLEGT au Cameroun : enjeux et défis, le certificat de légalité (Exigence, Modalité d'obtention du certificat de légalité, Procédure de délivrance), les problématiques et les solutions de la commercialisation des bois issus des forêts communautaires sur le marché, la restitution des résolutions des deux dernières réunions du CNS de l'APV-FLEGT, la restitution de l'atelier d'échange et de partage d'expérience FLEGT du Ghana. Une évaluation de la participation des Forêts Communautaires au sein du CNS a également été faite.

Compte tenu de la densité des échanges fructueux, des discussions à la suite des présentations délivrées par des experts issus de la société civile et des forêts communautaires et dans les travaux en groupe ;

Considérant l'opportunité qu'offre l'APV-FLEGT aux communautés pour l'approvisionnement du marché en bois légale, et de son rôle dans l'amélioration de la gouvernance Forestière et la lutte contre l'exploitation illégale du Bois ;

Considérant la place importante que les communautés jouent dans la gestion des forêts et de la place des forêts pour leur développement socio-économique ;

Nous, FC et regroupement des FC, félicitons Monsieur YANG Philémon, Premier Ministre de la République du Cameroun et Monsieur NGOLLE PHILIP NGWESSE, Ministre des Forêts et de la Faune, pour leurs efforts entrepris pour assurer une meilleure participation des communautés dans le processus de gestion des forêts et des réformes en cours.

Nous Constatons que :

- la gratuité des services des agents de l'administration locale n'est pas encore effective tel que prescrite dans le manuel de procédure d'obtention et de gestion des Forêts Communautaires,
- les convois des bois des FC sont encore victimes de l'arnaque des agents du MINFOF dans les postes de contrôle,
- la notice environnementale annoncée lors de la cinquième réunion du CNS, en remplacement de l'étude d'impact environnementale, exigé aux FC comme élément indispensable dans l'obtention du certificat de légalité n'est pas encore élaborée,

- faible est la capacité du représentant des FC au sein du CNS à organiser les rencontres de restitution et la consultation avant et après la tenue des réunions du comité national de suivi de l'APV-FLEGT. Car nous pensons que ces rencontres sont le gage d'une participation efficace au sein du CNS,

Nous recommandons au MINFOF :

- L'application effective des dispositions prises pour maintenir les FC dans le respect de la légalité,
- Que la durée de validité du Certificat de légalité soit la même que celle du Certificat Annuel d'Exploitation (CAE),
- Que le processus d'exemption des forêts communautaires de l'étude impact environnementale soit enfin effectif,

Nous attirons l'attention du président du CNS :

Les forêts communautaires ;

N'ont pas de moyens financiers et techniques pour mener à bien les inventaires géo référencées indispensables dans la chaîne de traçabilité du bois,

Ont besoin d'intensifier la sensibilisation et l'information sur le processus de l'APV-FLEGT surtout dans la zone du Sud Ouest,

Souhaite que leur représentant soit informé suffisamment à temps (minimum 5 jours avant) de la tenue de la prochaine session du CNS,

Nous recommandons aux Forêts Communautaires :

- que chaque FC fasse partie d'un regroupement de FC pour faciliter les activités de consultation et de restitution,
- que les responsables des FC puissent avoir une vision claire de développement de leur communauté,
- la création dans les localités des regroupements des FC afin de répondre aux exigences du marché de bois et de ses produits dérivés,
- qu'une fédération nationale des forêts communautaires soient mise sur pied,
- que le draft de document sur les lignes directives pour la représentation et la participation efficace des FC au CNS soient enrichi, mieux discuté et validé lors d'une prochaine rencontre entre FC.

Fait à Kribi, le 05 Août 2015

Les participants